



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE de CHÂTENOY-EN-BRESSE**  
Sâone-et-Loire

## Procès-Verbal

**Séance du conseil municipal du 13 mars 2025 – 18 H 30**

.....  
**sous la présidence de Mme le Maire, Jöelle SCHWOB.**

**Présents :** SCHWOB Joëlle, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, MOUGEOT Jeanine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck, MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy.

**Représentés :** CLEMENT Benoit par PHILIPPE Agnès, FROST Daniel par FROST Georges.

**Excusés :** LEGRAND Valérie

**Absents :** --

**Secrétaire de séance :** DESBOIS Jocelyne.

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

**Quorum atteint : 11 membres présents.**

**Ordre du jour de la séance :**

- **Désignation du secrétaire de séance.**
- **Approbation du PV de la séance du 27 février 2025**
- **Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2024**
- **Questions diverses**

**Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :**

**(DE-026-2025) Désignation du secrétaire de séance :**

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNE Mme DESBOIS Jocelyne, secrétaire de séance.

**(DE-027-2025) Approbation du PV de la séance du 27/02/2025 :**

Lecture est faite du PV de la séance précédente,



A l'unanimité - ADOpte le PV de la séance précédente.

(DE-028-2025) Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 :

Le compte financier unique (CFU) est un document commun et unique qui se substitue à deux documents :

- le compte de gestion, présenté par le comptable et,
- le compte administratif, voté par la commune .

Le CFU deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2026 (art. 2025 Loi Finances 2024).

Les buts sont de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière ; améliorer la qualité des comptes en contribuant à la fiabilisation des informations financières, simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur (le maire) et le comptable (le trésorier, au sein du service de gestion comptable = SGC)

La commune de Châtenoy-en-Bresse, remplissant les conditions préalables, a décidé de basculer en CFU en tant que commune test en 2025, pour les comptes 2024.

Sous la présidence de M. Georges FROST, 3<sup>ème</sup> adjoint,

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	487 620.22	58 341.09	0	58 341.09	487 620.22
Opérations exercice	935 416.22	1 084 033.09	296 423.76	151 631.48	1 231 839.98	1 235 664.57
<b>TOTAUX</b>	<b>935 416.22</b>	<b>1 571 653.31</b>	<b>354 764.85</b>	<b>151 631.48</b>	<b>1 290 181.07</b>	<b>1 723 284.79</b>
Résultat de clôture		636 237.09	203 133.37			433 103.72
Restes à réaliser	0	0	234 760.00	44 916.00	234 760.00	44 916.00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>0</b>	<b>636 237.09</b>	<b>437 893.37</b>	<b>44 916.00t</b>	<b>234 760.00</b>	<b>478 019.72</b>
Résultat définitif		636 237.09	392 977.37			243 259.72

A l'unanimité – ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

(DE-029-2025) Affectation de résultat :

Excédent de fonctionnement (A) ..... 636 237.09 €

Financement de l'investissement c/ 1068 (B)..... 392 977.37 €

Résultat de fonctionnement reporté c/002 (A-B)..... 243 259.72 €

Résultat d'investissement reporté c/001 ..... 203 1337.37 €

A l'unanimité - AFFECTE le résultat comme proposé.



**Décisions du Maire :**

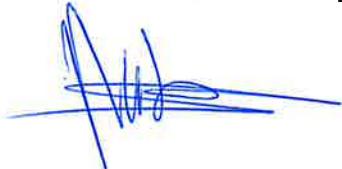
Sans objet

**Questions diverses :**

Le conseil prend connaissance :

- Du lancement du marché public pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation de la Rue Vigne Renard,
- De la décision conjointe avec la commune d'Oslon de décaler les travaux de rénovation de la Rue Vigne Renard en 2026, les travaux d'enfouissement sur cette voie ont pris du retard ce qui a décalé le choix de la maîtrise d'œuvre et le lancement du marché de travaux et a contrarié le dépôt des demandes d'aides,
- Du lancement de la saison des Marches de Producteurs (1ere date : vendredi 14 mars 2025),
- De la tenue des élections législatives partielles sur la 5<sup>ème</sup> circonscription, les dates pressenties sont les dimanche 18 et 25 mai 2025,
- De la venue du sénateur de Saône-et-Loire, M. Fabien Genet, dans la commune.

La secrétaire de séance, Mme Jocelyne DESBOIS



Mme le Maire, Joëlle SCHWOB



